



COMMUNE DE  
**VAL DE BAGNES**

Conseil général

**PROCÈS-VERBAL  
PLÉNUM DU CONSEIL GENERAL  
DU 24.02.2021 N° 02**

Lieu : Grande Salle, Espace St-Marc, Le Châble

Heure : 19h30

Bureau : M. Julien Vaudan, Président  
M. Léonard Fellay, Vice-président  
Mme Mélanie Mento, Secrétaire  
Mme Emily Vaudan, Membre scrutateur  
M. Matthieu Moulin, Membre scrutateur

Secrétaire : Mme Lorraine Piota

**ORDRE DU JOUR :**

**01. Contrôle des présences**

**02. Approbation / modification de l'ordre du jour**

**03. Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du Conseil général du 25.01.2021**

**04. Décisions**

01. Budget 2021
02. Règlements
03. Nomination de l'organe de révision
04. Représentants du Conseil général au Conseil de district (25 membres)

**05. Information - Présentation**

01. Planification financière de la Municipalité 2021-2025
02. Règlement sur les droits de mutations communales additionnelles
03. Organigramme de l'Administration communale de Val de Bagnes – Présentation des Directeurs Opérationnels et des cadres principaux
04. Fonds de soutien COVID-19 à l'économie locale pour CHF 5 millions – Etat de la situation
05. Gestion des projets communales – priorisation et coordination

**06. Divers**

01. Fermeture anticipée du domaine skiable de Bruson
02. Intervention de M. Wasserfallen
03. Remerciements

## PROCES VERBAL :

### 01. Contrôle des présences

56 conseillères et conseillers généraux sont présents, 4 sont excusés et aucun n'est absent.

### 02. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté sans remarque.

### 03. Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du Conseil général du 25.01.2021

Le procès-verbal de la séance du 25.01.2021 est approuvé sans aucune remarque.

### 04. Décisions

#### 01. Budget 2021

---

M. Eric Rosset félicite l'assemblée pour la rapidité avec laquelle elle a dû réaliser le gros travail qui consiste à analyser le budget communal ainsi que pour les nombreuses séances de travail qui ont pu rapidement être organisées et qui se sont déroulées dans un climat serein et agréable.

Le budget a été présenté en détails lors du plénum du mois de janvier 2021, M. Eric Rosset en présente les grandes lignes, et notamment les investissements.

M. Jérôme Maret prend la parole et présente à l'assemblée les principales variations entre les budgets 2020 et 2021.

M. Eric Rosset demande à l'assemblée si elle souhaite voter certains objets séparément ? Ce n'est pas le cas.

La présentation du budget 2021 reste ci-jointe.

#### Préavis des Commissions du CG

1. Sécurité et santé publiques : la Commission donne un préavis favorable à l'unanimité.
2. Jeunesse, formation et cohésion sociale : la Commission valide le budget 2021.
3. Contributions, cadastre et population : la Commission donne un préavis favorable.

4. Constructions, AT et mobilité : la Commission a reçu les réponses à ses questions et remercie vivement M. Paul Choffat et M. Cédric Felley pour leurs précisions. La Commission propose, à l'unanimité de ses membres, de valider le budget.
5. Bâtiments, bourgeoisie et agriculture : la Commission s'est réunie le 10.02.21 pour analyser le budget en présent de M. Fabien Sauthier, M. Alain Mürli et M. Jérôme Maret. Elle remercie ces derniers pour les explications données et donne un préavis favorable au budget.
6. Travaux publics et environnement : la Commission donne un préavis positif à l'unanimité.
7. Culture, tourisme et sport : la Commission a pu poser toutes ses questions et recevoir les réponses nécessaires. Elle donne donc un préavis favorable à l'unanimité.
8. COGEST : la Commission s'est réunie à trois reprises durant le mois de février. Le budget lui a été présenté en détails et chaque question a trouvé sa réponse. Ce budget 2021 est ambitieux. Il est le premier budget après la fusion des communes de Bagnes et de Vollèges et marque une transition pour une collectivité qui dépasse les 10'000 habitants. Les investissements prévus sont importants et le fait que la Commune puisse les assumer est un signe très positif pour notre économie.  
La totalité des recettes fiscales représente 63% des revenus. Cette estimation est cohérente.  
Les charges augmentent de 11.7 mio par rapport aux comptes 2019 et de 2.3 mio par rapport au budget 2020. Les charges du personnel augmentent de 5.5 mio par rapport à 2019. Cela est dû notamment au renforcement de l'Administration Générale, à l'ouverture de la crèche/UAPE de Versegères, au renforcement de notre corps de police, au surplus de travail lié à la fusion, à la création d'un service d'archives, au renforcement du service des bâtiments et de l'agriculture, etc.  
Les autres charges sont également plus élevées, notamment car elles ont été impactées par les montants alloués en soutien à l'agriculture, à l'aide au logement, etc.  
La Commission est favorable au fait d'offrir de meilleures prestations aux citoyens mais elle sera attentive à l'évolution des charges dans les années à venir. La mise en place d'un système de contrôle des coûts serait appréciée.  
Concernant les investissements, une variation de 7.49 mio est constatée. 32.86 mio d'investissements sont prévus dont 48% sont financés grâce à la marge d'autofinancement de la Commune. Cette dernière a les moyens de gérer les 52% restants grâce aux liquidités disponibles. Les gros investissements prévus sont notamment l'entretien du réseau routier, le développement de la déchetterie, l'entretien des réseaux d'eau et d'irrigation, le centre sportif de Verbier, le prêt à la société GECAL, etc. La Commission sera attentive à l'équilibre entre ces investissements et la situation financière de la Commune pour les années à venir.

Pour conclure, la Commission estime que ce budget ambitieux demeure équilibré. La situation financière de la Commune reste très bonne, malgré la situation sanitaire actuelle. La Commission remercie vivement M. Jérôme Maret, M. Alexandre Gordio, M. Florian Perraudin et M. Eric Rosset pour leur engagement. La Cogest donne, à l'unanimité, un préavis positif au budget 2021.

**A la question : Approuvez-vous le premier budget de la Commune Val de Bagnes 2021 ?**

**Ce budget est approuvé à l'unanimité.**

M. Julien Vaudan remercie vivement l'assemblée. C'était un gros challenge que de réaliser tout ce travail en si peu de temps, d'autant plus pour un nouveau Conseil général.

## **02. Règlements**

---

M. Frédéric Perraudin rappelle que la Commune s'est lancée dans un processus important d'approbation de ses règlements avec la nouvelle entité « Val de Bagnes ».

Lors du plénum de janvier 2021, 4 règlements ont été adoptés par le législatif. L'objectif de ce soir est d'en approuver 3 de plus. Ces 3 règlements ont été homologués très récemment par le Canton (2017, 2019 et 2020) et la seule modification qui a été apportée à ces documents depuis cette homologation est le fait de passer de « Commune de Bagnes » à « Commune de Val de Bagnes ».

M. Frédéric Perraudin présente les trois règlements à l'assemblée. Sa présentation reste ci-jointe.

### Intervention

1. M. Léonard Fellay demande, pour le règlement d'octroi de bourses et prêts de formation ce qu'il en est pour les familles monoparentales, séparées ou divorcées ?
  - M. Frédéric Perraudin l'informe que les calculs se font séparément (deux parts contributives, soit du père et de la mère).

**A la question : Approuvez-vous les trois règlements communaux suivants :**

- 1. Règlement de soutien à l'hôtellerie**
- 2. Règlement de soutien à la jeunesse**
- 3. Règlement d'octroi de bourses et prêts de formation**

**Ces trois règlements sont approuvés à l'unanimité.**

M. Julien Vaudan rappelle que ces règlements sont là pour aider la population. Cela fait notamment partie des informations que le Conseil général peut partager avec les citoyens, car il y a sans doute des familles, des hôteliers, etc. qui ne sont pas encore au courant que ces aides existent.

### **03. Nomination de l'organe de révision**

---

M. Eric Rosset informe l'assemblée qu'elle doit, à chaque début de législature, procéder à la nomination de l'organe de révision. Depuis plusieurs années, la Commune travaille à satisfaction avec la fiduciaire BDO. Dans le cadre du passage à MCH2, la Commune a souhaité garder le même organe de révision, par mesure de simplification.

**A la question : Acceptez-vous la nomination de BDO comme organe de révision pour la période de législature 2021-2024 ?  
Cette nomination est validée à l'unanimité.**

### **04. Représentants du Conseil général au Conseil de district (25 membres)**

---

#### Entremont Autrement

Sont nommés : Antoine Wasserfallen, Olivier Bender, Fanny Vaudan et Matthieu Moulin

#### PLR

Sont nommés : Félicien Bircher, Gabriel Délitroz, Sébastien Fellay, Guillaume Amos, Martine Tristan, Christine Oakman-Rossier, Jérôme Darbellay, Nicolas Egger et Pierre-Yves Gay

#### PDC

Sont nommés : Laurence Bourgeois, Sarah Farquet, Baptiste Darbellay, Marie-Gabrielle Luisier, Gérald Maret, Robin Moulin, Mélanie Mento, Marina Rausis, Dominique Tellen, Emily Vaudan, Stéphane Roserens et Julien Vaudan

**A la question : Acceptez-vous la nomination des personnes précitées comme représentants du Conseil général de Val de Bagnes au Conseil de district ?  
Cette nomination est validée à l'unanimité.**

## **05. Information - Présentation**

### **01. Planification financière de la Municipalité 2021-2025**

---

Planifier c'est prévoir. Planifier les finances d'une collectivité publique c'est tenter de prévoir à moyen et long terme les conséquences des décisions passées, présentes et futures en matière de politique publique.

Lors de la dernière séance avec la COGEST, il a été demandé s'il existait des benchmarks au niveau du coût et du nombre de personnel par commune. La réponse est qu'il est très difficile de comparer les charges d'une commune à l'autre puisque les décisions politiques ont des effets et une influence très importante. A titre d'exemple, si une commune veut se doter d'un service culturel, d'un service policier la nuit ou autre, cela aura une forte influence sur les charges. Cet exemple est cité pour démontrer comment une décision politique prise aujourd'hui entrainera demain des conséquences globales importantes. C'est ce que nous essayons de déterminer dans la planification financière.

Le document qui va vous être présenté, qui couvre les 5 prochaines années de manière précise et les 5 suivantes de manière plutôt globale, est un véritable outil de pilotage pour le Conseil communal. Il est présenté ce soir dans les informations puisque juridiquement le Conseil général n'a pas besoin de l'approuver. Ce document d'une part les investissements prévus mais surtout les charges et les revenus indus par ces investissements. Nous essayons également d'anticiper les résultats des activités courantes de la Commune, cela passe par l'anticipation des revenus fiscaux mais aussi sur l'anticipation des charges.

En ce qui concerne la comparaison de la marge d'autofinancement déduite de ces charges et revenus avec les investissements prévus et les incidences sur les liquidités communales, M. Eric Rosset passe la parole à M. Jérôme Maret dont la présentation reste ci-jointe.

M. Jérôme Maret estime que bien que le Conseil général n'ait pas besoin de se prononcer sur la planification financière, il s'agit d'un outil précieux qui l'aidera à prendre des décisions concernant les budgets. Ce document a été mis à leur disposition sur extranet et a été présenté aux Présidents des Commissions.

## **02. Règlement sur les droits de mutations communaux additionnels**

---

M. Frédéric Perraudin précise que le Conseil général n'a pas besoin de décider d'approuver le règlement sur les droits de mutations communaux additionnels ce soir. En effet, ce règlement était harmonisé à Bagnes et à Vollèges par rapport au droit cantonal, avec taux d'imposition sur les deux communes de 50%.

Il rappelle que l'art. 20 du contrat de fusion mentionne que le Conseil communal est compétent pour valider les contrats aux couleurs de Val de Bagnes avant de les transmettre au Canton pour homologation.

Dans un esprit de transparence et de passage d'informations, ce règlement est présenté ce soir à l'assemblée. M. Frédéric Perraudin informe donc l'assemblée des éléments suivants :

- L'impôt sur les droits de mutations communaux représente le 50% de l'impôt cantonal. Ce dernier est calculée de manière progressive selon le montant des transactions immobilières, soit :
  - Entre 50'000.- et 500'000.- => 1% de taux d'imposition
  - Entre 500'000.- et 1 mio => 1.3% de taux d'imposition
  - Au-dessus de 1 mio => 1.3% de taux d'imposition
- Pour un acte d'une valeur de CHF 2'000'000.-, l'impôt cantonal se montera à CHF 30'000.- et la part communale additionnelle sera donc de CHF 15'000.-

### **03. Organigramme de l'Administration communal de Val de Bagnes – Présentation des Directeurs Opérationnels et des cadres principaux**

---

M. Christophe Maret souhaite tout d'abord remercier l'assemblée pour sa confiance sur les décisions approuvées plus tôt ce soir. Il rappelle également que le Conseil de district aura lieu à St-Marc le mardi 2 mars 2021 à 17h30 et remercie les personnes concernées d'agender ce rendez-vous.

Au nom du Conseil communal, M. Christophe Maret présente à l'assemblée l'organigramme opérationnel de la Commune de Val de Bagnes, avec ses Directeurs Opérationnels et ses Cadres. Il semble en effet important que les représentants de la population puissent connaître plus précisément cet organigramme qui a été validé lors de la dernière séance du Conseil communal

La présentation reste ci-jointe.

#### Intervention

1. M. Marcus Bratter demande si cette présentation sera mise sur extranet ?
  - M. Christophe Maret le lui confirme.

### **04. Fonds de soutien COVID-19 à l'économie locale pour CHF 5 mios – Etat de la situation**

---

M. Christophe Maret rappelle à l'assemblée que le Conseil communal est conscient que la situation actuelle est difficile et critique pour une partie de l'économie communale.

Il présente à l'assemblée l'état de réflexion du Conseil communal sur l'utilisation de ces fonds (1 fonds de 5 mios et 1 fonds de 2 mios) ainsi que sur les démarches qui seront prochainement entreprises par l'autorité afin d'aider au mieux les acteurs de l'économie locale dont la survie financière est mise en péril.

Sa présentation reste ci-jointe.

### Interventions

1. M. Baptiste Darbellay demande s'il existe également des faïtières à Vollèges ?
  - M. Christophe Maret lui confirme que c'est le cas. Les hôtels et restaurants font partie de la faïtière. Par ailleurs, la commune a listé chaque établissement afin d'être sûre de n'oublier personne dans l'envoi de la lettre de proposition d'aide. Les associations qui ne font pas partie de la faïtière pourra également recevoir de l'aide.
2. M. Sébastien Rossoz demande comment seront traitées les nouvelles sociétés ?
  - M. Christophe Maret précise que certains établissements sont trop récents et n'ont donc pas de chiffres à donner concernant une exploitation 2019 ou/et 2020. La Commune étudie actuellement les possibilités pour obtenir des documents chiffrés comparables pour ces entreprises.
  - M. Eric Rosset ajoute les entreprises qui ont ouvert après le 1<sup>er</sup> mars 2020 ne reçoivent aucune aide de la part du Canton. Ces entreprises ont été clairement identifiées par la Commune et font partie des mesures d'urgence. La Commune pourrait éventuellement se baser sur un business plan pour ces entreprises afin d'évaluer le montant de l'aide financière à apporter. Ces cas sont particuliers et seront traités individuellement.
3. M. Frédéric Deslarzes précise qu'après avoir discuté avec bon nombre de restaurateurs locaux, il se rend compte que ces derniers sont dans une situation critique. Il estime que les aides cantonales et fédérales ne couvriront pas plus du 40% du chiffres d'affaires de ces acteurs de l'économie locale. Etant donné que la Commune de Val de Bagnes a une santé financière excessivement bonne, pourquoi ne pas sortir des fonds afin d'aider ces personnes avant qu'elles ne finissent au chômage ou à l'aide social et que la Commune doive de toute façon les aider financièrement à ce moment-là ? Nous avons la chance d'être une Commune riche, profitons-en.
  - M. Christophe Maret lui rappelle que le fonds de 5 millions validé par le CG est prévu pour être un complément à l'aide financière cantonale et fédérale. La Commune de Val de Bagnes a décidé de débloquer ces fonds pour aider les acteurs de son économie locale, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes. À Val de Bagnes, il a été décidé que celles et ceux dont la survie financière est engagée à ce jour seront interpellés afin que la Commune puisse analyser leur situation et apporter une aide.
4. M. Sylvain Morand demande comment les fonds accordés l'année dernière ont été distribués ? Les bons offerts à la population pour utilisation dans les commerces ont-ils été utilisés ? Plus dans certains types de commerces que dans d'autres ?
  - M. Christophe Maret informe l'assemblée que ces bons ont été utilisés. Le prochain envoi de bons sera effectué lorsque les commerces auront pu rouvrir leurs portes afin que ces bons soient utilisés équitablement entre les acteurs locaux.

5. M. Julien Vaudan informe l'assemblée que le point relatif à ce fonds pour le soutien à l'économie locale durant le COVID-19 fera partie de l'ordre du jour de chaque plénum du Conseil général. Nous serons donc tenus informés au fur et à mesure des démarches entreprises par le Conseil communal et de l'utilisation des fonds mis à disposition de notre économie.

## **05. Gestion des projets communaux – priorisation et coordination**

---

M. Christophe Maret présente à l'assemblée l'état des réflexions du Conseil communal sur la meilleure façon de gérer les très nombreux projets communaux actuellement ouverts et qui requièrent beaucoup de travail et d'engagement.

Sa présentation reste ci-jointe.

### Interventions

1. M. Sébastien Rossoz demande si la gestion des sociétés filles ne devrait pas faire partie de ces projets communaux, étant donné que la Commune est l'actionnaire majoritaire de Altis Groupe SA.
  - M. Christophe Maret l'informe qu'un cadre de travail a été mis en place pour que la Commune puisse avoir un rôle de surveillance dans les projets développés par Altis. Le principe de transversalité s'applique également pour ces projets puisque les services communaux concernés accompagnent Altis dans ses différents développements.
  - M. Sébastien Rossoz rappelle que TVSA fait également partie des sociétés filles.
  - M. Christophe Maret confirme que les différents projets par secteurs sont toujours accompagnés par le service communal concerné, par exemple les projets Atlis relatifs à l'eau/assainissement/éclairage sont accompagnés par les Travaux publics, le suivi des sociétés filles est effectué par les finances, etc.
  - M. Sébastien Rossoz demande qui prend les décisions stratégiques pour ces projets des sociétés filles ?
  - M. Christophe Maret l'informe que le Conseil d'Administration de chacune de ces sociétés à la charge de prendre ces décisions. Le Conseil communal a prévu de présenter le fonctionnement du groupe Altis au Conseil général afin que ce dernier puisse avoir une meilleure connaissance du fonctionnement de cette société dont la Commune est en effet actionnaire majoritaire.
  - M. Sébastien Rossoz demande qui sont les personnes qui constituent les CA des différentes sociétés filles ?
  - M. Christophe Maret l'informe que les mandats actuels prendront fin au mois de mai 2021. Les nouveaux mandats seront donnés à des conseillers communaux ainsi qu'à des spécialistes externes (par le biais d'une lettre de mission communale).

## 06. Divers

### 01. Fermeture anticipée du domaine skiable de Bruson

---

M. Bastian Moulin se réfère à la fermeture anticipée, dès le dimanche 7 mars 2021, décidée par TVSA. En tant qu'actionnaire majoritaire, la Commune a-t-elle un pouvoir sur ce genre de décision ? La Commune a tout de même pris la décision à la fin de l'année passée d'investir massivement (13.4 mios) dans le développement de Bruson.

M. Christophe Maret relève la pertinence de cette question. En tant qu'actionnaire, la Commune a été déçue d'apprendre, par un e-mail mardi matin, la décision de TVSA de fermer de manière anticipée son domaine skiable de Bruson. La Commune n'a pas été consultée sur ce point. Toutefois, il semble préférable pour la Commune de débloquer des fonds pour soutenir l'économie locale qui souffre en cette période de COVID-19 plutôt que d'engager de l'argent pour pouvoir maintenir ouverte la station de ski de Bruson. La situation économique est également très difficile pour TVSA et si elle a décidé de fermer Bruson de manière anticipée, c'est sans aucun doute pour limiter la casse. TVSA est un acteur important de notre économie locale et la situation est difficile actuellement.

Bien qu'il ne soit pas le porte-parole de TVSA, M. Marcus Bratter, membre du CA, souhaite prendre la parole à ce sujet. La décision de fermer le domaine de Bruson dès le 7 mars 2021 a été une décision particulièrement difficile à prendre pour TVSA, dont le chiffre d'affaires de cet hiver est 25% plus bas que prévu. La situation financière de l'entreprise n'est pas des plus simples actuellement. TVSA reste une entreprise privée qui doit maintenir sa rentabilité. La décision prise est effectivement regrettable mais c'est de toute évidence un moindre mal.

### 02. Intervention de M. Wasserfallen

---

M. Antoine Wasserfallen prend la parole pour informer l'assemblée qu'il a lu le journal du 23.02.2021. Il estime avoir une connaissance de la fonction politique publique assez étendue puisqu'il a été domicilié dans plusieurs cantons et, sachant cela, un article du Nouvelliste l'a interpellé. Il souhaite avoir l'avis du Conseil communal et du Conseil général à ce sujet.

M. Julien Vaudan se fait porte-parole de l'assemblée en demandant à M. Antoine Wasserfallen de préciser sa question.

M. Antoine Wasserfallen demande donc s'il est normal qu'un employé communal effectue une mission cantonale ?

M. Christophe Maret prend la parole et informe l'assemblée en toute transparence que M. Antoine Wasserfallen parle du rôle de M. Alain Maret, Directeur des écoles et Préfet du district de l'Entremont.

M. Christophe Maret rappelle que ce n'est pas le rôle de la Commune de nommer le Préfet pour le district : c'est le Canton qui se charge de cela. La Commune n'est pas compétente et n'a donc pas de remarques à faire à ce sujet.

### 03. Remerciements

---

M. Julien Vaudan souhaite remercier l'équipe de l'Espace St-Marc pour la mise en place de la salle pour le plénum de ce soir. Tout a été parfaitement organisé.

Clôture de la séance à 21h40.

Pour le Conseil général :



Julien Vaudan  
Président



Mélanie Mento  
Secrétaire

Annexes :

- Liste des présence
- Présentation du budget 2021 – *04.01*
- Présentation des 3 règlements à approuver – *04.02*
- Présentation de la planification financière – *05.01*
- Présentation de l'organigramme de l'opérationnel – *05.03*
- Présentation des démarches liées au fonds de soutien COVID-19 – *05.04*
- Présentation de la gestion des projets communaux – *05.05*

## **04. 01 Décisions – Budget 2021**



COMMUNE DE  
VAL DE BAGNES

### **01 Examen du budget de la Commune de Val de Bagnes**

***Par M. Eric Rosset***

## Fonctionnement 2021

	Budget 2021	Budget 2020
Recettes	124'731'530	121'565'950
./. Dépenses (hors amortissements)	101'666'779	103'392'060
+ Variation financements spéciaux	1'751'250	353'400
= Marge d'autofinancement	24'816'001	18'173'890
./. Amortissements	25'348'800	31'904'000
<b>Résultat net</b>	<b>-2'284'049</b>	<b>-13'730'110</b>

## Budget 2021 → budget 2020

	Charges	Revenus
490.3637 Soutien COVID	- 5'750'000	
490.3130 Soutien présence médicale Verbier	- 235'000	
61x/741.x Routes et cours d'eau	+ 673'815	+ 73'500
8711.3632 Baisse de 2cts du soutien tarif électrique	- 2'200'000	- 2'200'000
xxxx.3010 Augmentation frais de personnel (hors TP, et Versegères)	+ 1'979'045	

## Budget 2021 → budget 2020

	Charges	Revenus
213.3xx Augmentation nbre élèves et passage année scolaire → civile	+ 777'200	+ 162'450
8711.x Transfert Energie à EVB SA	- 512'255	- 1'636'800
545.xxx Renforcement petite enfance et ouverture Versegères	+ 507'980	+ 296'800
710/ Baisse nette des dépenses 720.Xxx dans serv. communaux gérés par Altis	- 406'360	+ 456'250
811.3xx Augmentation coût de l'agriculture et irrigation	+ 395'110	- 91'250

## Budget 2021 → budget 2020

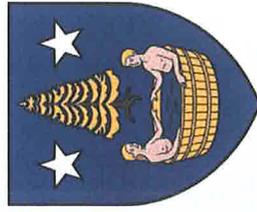
	Charges	Revenus
930.3621 Péréquation, frais et aide à 930.46x1 la fusion	+ 20'000	+ 2'672'250
910.400 Recettes impôts personnes physiques	- 29'500	+ 3'392'200
911.401 Recettes impôts personnes morales	+ 50'000	+ 389'000
329x./ Crepa, manifestation et 3410.3637 sport, archives	+ 577'800	+ 456'250
Autres (Satom, énergie bâtiment, etc)	+ 787'634	- 443'070
<b>Variation nette de l'autofinancement</b>		<b>+ 6'642'111</b>

## Investissements 2021

	Budget 2021	Budget 2020
Dépenses	- 43'583'500	- 61'115'850
./. Recettes	722'000	450'000
= Investissements nets	- 42'863'500	- 61'665'850
./. Marge d'autofinancement	24'816'001	18'173'890
<b>= Insuffisance de financement</b>	<b>- 18'047'499</b>	<b>- 43'491'960</b>

## Récapitulatif budget 2021

1	Recettes de fonctionnement	124'731'530
2	Dépenses de fonctionnement (sans amortissements)	101'666'779
3	Variation des attributions aux financements spéciaux	1'751'250
4=1-2+3	Marge d'autofinancement	24'816'001
5	Amortissements	25'348'800
6=4-3-5	Résultat net (excédent de charges)	- 2'284'049
7	Investissements nets	42'863'500
8 =4-7	Insuffisance de financement	- 18'047'499



COMMUNE DE  
**VAL DE BAGNES**

# **APPROUVEZ-VOUS LE PREMIER BUDGET DE LA COMMUNE VAL DE BAGNES 2021 ?**

**Séance du Conseil général du 24 février 2021**

## 04.02 Décisions - Règlements



COMMUNE DE  
VAL DE BAGNES

- 01 Le Règlement de soutien à l'hôtellerie,  
homologué par le Conseil d'Etat le 9 octobre 2019
- 02 Le Règlement de soutien à la Jeunesse,  
homologué par le Conseil d'Etat le 26 avril 2017
- 03 Le Règlement de l'octroi de bourses et prêts de formation,  
homologué par le Conseil d'Etat le 7 octobre 2020

*Par M. Christophe Maret*



**La seule modification apportée à ces 3 Règlements, le nom de  
La Commune de «Bagnes» en «Val de Bagnes»  
Ces soutiens n'existaient pas dans la Commune de Vollèges**

## 04.02.01 Règlement de soutien à l'hôtellerie



### Quelques rappels succincts :

- **Homologation** : par le Conseil d'Etat le 9 octobre 2019
- **Objectif** : faciliter le financement des rénovations et des améliorations du parc hôtelier sur le territoire communal
- **Les bénéficiaires** sont les propriétaires ou gérants d'Hôtels exploités depuis au moins 10 ans (nouveaux hôtels pas concernés)
  - **Conditions (art. 3)**
    - **Membres SSH, AHV et SRHV**
    - **Propriétaire ou exploitant domicilié d'un établissement**
    - **Etablissement conforme, d'au moins 10 chambres et 20 lits**
    - **A jour avec les créances communales**

## **Quelques rappels succincts (suite) :**

- **Autorités compétentes :**
  - **Conseil communal**
    - **Nomme la commission d'évaluation**
    - **Approuve (ou non) les projets présentés**
    - **Assure la haute surveillance**
  
- **Projets concernés :**
  - = **Projets pérennes avec financement possible**
  - = **Liés à la structure d'exploitation (façades, toitures, communs, chambres, ...)**
  - = **Changement d'équipement technique, de loisirs, d'animation**
  - ≠ **Peinture, papiers-peints, vaisselle, etc ...**

## **Modalités de subventionnement :**

**CHF 2.- investis par hôtelier => CHF 1.- financé par la Commune**

### **Subvention**

- 1. De CHF 33'333/an à CHF 200'000 maximum sur 10 ans  
=> subventions acquises après 20 ans**

### **Prêt**

- 2. Jusqu'à CHF 500'000 :**
    - **Prêt à taux préférentiel remboursable sur 20 ans (taux hypothécaire variable en 1<sup>er</sup> rang BCV)**
- ou** ➤ **Cautionnement à amortir sur 20 ans**

**Le tout financé par un crédit budgétaire de CHF 750'000.-/an.**

### **Exigences particulières :**

- **Affectation hôtelière requise d'au moins 20 ans, inscrite au RF**
- **Projet de CHF 100'000 au moins**
- **Cédule hypothécaire en faveur de la Commune**
- **A qualité et coûts égaux, travaux faits par des entreprises locales**
- **Remboursement des subventions prorata en cas de :**
  - **dé-domiciliation**
  - **Vente**
  - **Cessation d'activités**
  - **Changement d'affectation**
- **Durée d'application limitée du règlement (10 ans, prolongeable de 5 ans)**

## 04.02.02 Règlement de soutien à la jeunesse



1. **Homologation** : par le Conseil d'Etat le 26 avril 2017
2. **Objectif** : participer sur le plan communal aux mesures de politique familiale
3. **Bénéficiaires & conditions d'octroi** : Les bénéficiaires sont répartis en 3 catégories
  - a. **tous les enfants âgés de 0 à 3 ans révolus, domiciliés sur la Commune de Val de Bagnes, selon le registre du contrôle des habitants ;**
  - b. **tous les enfants âgés de 4 à 15 ans révolus, domiciliés sur la Commune de Val de Bagnes au 1er juillet de chaque année, selon le registre du contrôle des habitants. Pour les enfants arrivés dans la commune après cette date, un pointage est réalisé au 31 décembre ;**
  - c. **tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, domiciliés sur la Commune de Val de Bagnes au 1er octobre de chaque année, selon le registre du contrôle des habitants, sur présentation d'une attestation d'étude ou d'apprentissage valable.**

#### **4. Financement :**

**Un montant de CHF 550'000.- est budgétisé chaque année à cet effet, réparti comme suit :**

**CHF 20'000.-** sont versés annuellement sur le compte « aide à la famille » qui est à disposition de la commission sociale de l'exécutif afin de répondre sans délai à des cas d'urgence aiguë ;

**CHF 530'000.-** sont répartis pour les 3 catégories bénéficiaires

## **5. Prestations offertes :**

### **Section 1 0 – 3 ans**

Chaque enfant bénéficiaire reçoit, chaque année, jusqu'à 3 ans révolus par la poste :

- a. 1 chèque « taxe au sac » correspondant à 50 sacs poubelle de 35 litres

### **Section 2 4 – 15 ans**

- a. Chaque enfant bénéficiaire reçoit, au courant du mois d'août, des chèques d'une valeur déterminée annuellement par le Conseil municipal.

- b. Les chèques sont partagés en 4 coupons de valeur égale comme suit (ces dernières années 4 x CHF 50.- = CHF 200.-/jeune) :

- 1 chèque « scolaire » à faire valoir sur tout achat auprès des commerces de la commune participant à l'opération\* ;
- 3 chèques « sport-culture » à faire valoir sur la cotisation annuelle d'associations, clubs et/ou commerces en lien avec le sport et la culture, de la commune, participant à l'opération\* ;

*\*selon liste officielle annexée à l'expédition des chèques.*

### **Section 3 16 – 25 ans**

- a. Chaque bénéficiaire reçoit un montant défini annuellement par le conseil municipal, en fonction du solde disponible, divisé par le nombre d'ayants droit (ces dernières années environ CHF 650.-/enfant).

## **04.02.03 Règlement de l'octroi de bourses et prêts de formation**



### **A. REGLEMENT**

- 1. Homologation :** par le Conseil d'Etat le 7 octobre 2020
- 2. But :** favoriser l'accès aux études, en intervenant de manière subsidiaire après les parents et le Canton. Les bourses et prêts ne sont accordés sur le plan communal qu'après qu'une décision (positive ou négative) a été prise par la «Commission cantonale des bourses et prêts» La commune doit éviter tout surendettement également
- 3. Ayants-droits :**
  - Aptitudes du requérant
  - Domicile sur la commune depuis 2 ans
  - Accordée pour une formation précise (après l'école obligatoire)

#### **4. Commission communale des bourses**

- 4 membres
- Outils informatique de calcul selon directives
- Préavis pour le CM et surveillance
- Proposition de budget et rapport annuel

#### **5. Bourses**

- Non remboursables
- Octroi et calcul annuel (selon coût de la formation , situation financière des parents, des revenus de l'étudiant et des subsides éventuelles de l'Etat du Valais, de la Confédération et d'Institutions privées)
- Montant total de l'aide octroyé en partie en bourses et en prêts
- Figurent aux budgets (CHF 15'000.-) et comptes

## **6. Prêts (si bourse insuffisante en particulier pour une formation tertiaire, selon disponibilité budgétaire)**

- **Accordés sans garantie personnelle ou réelle (pas soumis à une assurance -vie)**
- **Etablissement d'un contrat**
- **Figurent aux comptes annuels en information**

## **7. Remboursements des prêts - dès la fin de la formation concernée**

- **3 ans sans intérêt (stimule un remboursement rapide)**
- **10 ans maximum**
- **Plan de remboursement**
- **Prêt converti en bourse en cas de décès ou invalidité**

## **B. DIRECTIVE D'APPLICATION – MODALITÉS DE CALCUL**

### **1. Modalités de calcul arrêtées dans la directive d'application :**

- **Contenu variable, validé par le CM**
  - **Liste des écoles basée sur la liste du canton**
  - **Règle de calcul montants variables à indexer sur :**
    - ✓ **Coûts des écolages**
    - ✓ **Coût de la vie**
    - ✓ **Normes de taxation**

## **2. Situation financière des parents : les parents doivent consacrer :**

- **une partie de leur ressources financières pour la formation de leurs enfants (276ss CC)**
- **Part contributive : revenu déterminant de la DI (chiffre 2600) – besoins du couple + 5% de la fortune nette – CHF 10'000.-/enfant à charge**
- **Aucune aide n'est allouée lorsque le revenu déterminant des parents est supérieur à CHF 84'000.-. Cette limite est augmentée de CHF 4'000.-/enfant à charge, à partir du 2<sup>ème</sup> enfant.**

## **3. Situation financière du bénéficiaire :**

- **revenu de la personne après déduction d'une franchise de 30% (min. CHF 4'000.-)**
- **Apport de 10% de la fortune nette – franchise CHF 10'000.-.**

#### 4. Frais d'études et d'entretien du requérant

Les frais effectifs sont admis jusqu'à concurrence des montants mentionnés ci-après. Ils sont ajustés annuellement sur les montants maximums alloués par le Canton du Valais.

	Sur place	Repas de midi à la maison	Repas de midi à l'extérieur	Pension et logement hors de la famille	Pension et logement hors du canton
Formation Secondaire I et Secondaire II	3'400.-	4'300.-	6'100.-	10'500.-	12'000.-
Formation tertiaire	4'000.-	5'000.-	7'500.-	13'500.-	16'000.-
Formation à distance	Frais maximum admis : 5'000.-				

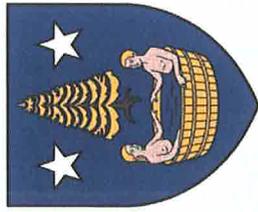
**5. Aide financière – frais d'étude – ressources personnelles – part contributive parents – bourses et prêts de l'Etat + institution privées**

**Des frais d'études et d'entretien du requérant sont déduits :**

- a. ses ressources personnelles;**
- b. la part contributive des parents;**
- c. le montant des bourses et prêts de l'Etat ou d'institutions d'aide privées.**

**Maximum de l'aide communale :**

**CHF 5'000.-/an et CHF 25'000.-/pour toute la formation**



COMMUNE DE  
**VAL DE BAGNES**

# **APPROUVEZ-VOUS**

- 01 Le règlement de soutien à l'hôtellerie**
- 02 Le règlement de soutien à la jeunesse**
- 03 Le règlement de l'octroi de bourses et prêts de formation**

**Séance du Conseil général du 24 février 2021**

## **05. Information - Présentation**



COMMUNE DE  
VAL DE BAGNES

### **01. Planification financière de la Municipalité 2021-2025**

*Par M. Eric Rosset*

# Planification financière 2021-2025



## **Plan de présentation :**

- 1. Contexte & principes appliqués**
- 2. Investissements**
- 3. Recettes fiscales**
- 4. Récapitulation du fonctionnement**
- 5. Tableau des résultats**

# Investissement «lourds» 1/2

Commune de Val de Bagnes		Remarques	Investissement total 2021--2030	Recettes / subvent.	Investissements nets 2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et exercices suivants
Lieu	Affectation										
Le Châble	Rues du Châble	espaces publics	3'210'000		2'810'000			500'000	910'000	1'400'000	400'000
Le Châble	Aménagements zone Curala	parking, TMR, terrains, bât. télécabine, etc.	56'800'000		16'000'000			8'000'000	6'000'000	2'000'000	40'800'000
PDR	Projet de développement régional	Laiterie d'Etiez, miellerie et abattoirs	3'480'000		3'480'000	1'180'000	900'000	800'000	600'000		
Villette	Groupe scolaire et salle de gym.	subv. 30 %	15'100'000	3'645'000	15'100'000	200'000	500'000	4'000'000	6'500'000	3'900'000	-3'645'000
Versegères	Nouveau centre scolaire	subv. 30 %		1'680'000							-1'680'000
Versegères	Salle de gymnastique	subv. 30 %		780'000							-780'000
	Domaine des Mayens de Bruson		13'700'000		11'700'000		7'000'000	4'700'000			2'000'000
Verbier	extension école		4'000'000								4'000'000
	Réaffectation anciennes écoles	Champsec, Lourtier, Sarreyer	2'200'000		1'200'000		50'000	1'000'000	50'000	100'000	1'000'000
Bruson	Maison du Bagnes		55'000		55'000	55'000					
Verbier	Centre sportif	transformations	31'100'000		31'100'000	5'000'000	10'000'000	10'000'000	6'100'000		
Verbier	Centre sportif	patinoire, reconstruction+mur de grimpes	50'025'000		19'125'000	425'000	2'000'000	2'500'000	5'200'000	9'000'000	30'900'000
	Expérience Mont-Fort		700'000		700'000			350'000	350'000		

## Investissement «lourds» 2/2

Commune de Val de Bagnes		2021	2022	2023	2024	2025	2025 et exercices suivants				
Lieu	Affectation	Remarques	Investissement total 2021--2030	Recettes / subventions	Investissements nets 2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025	2025 et exercices suivants
	LIML et Homologation nouvelles pistes VTT	Charançon et Châble Verbier yc compensation	1'425'000		1'025'000	125'000	300'000	300'000		300'000	400'000
Villette	Route de contournement	part Bagnes = 85% des 30% (subv. VS 70%)	13'000'000		3'000'000					3'000'000	10'000'000
Vallée	Route de contournement + pont de service		9'700'000		4'850'000		1'850'000			3'000'000	4'850'000
	Réseau eau potable		30'259'000		25'259'000	5'259'000	5'000'000	5'000'000	5'000'000	5'000'000	5'000'000
	Aduction d'eau Verbier (Louvie, aqueduc et Ruinettes)		12'250'000		10'250'000	250'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'000'000
	Réseau égouts		10'065'000		8'365'000	1'565'000	1'700'000	1'700'000	1'700'000	1'700'000	1'700'000
	PGEE		5'985'000		4'985'000	985'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000
	GECAL SA		7'500'000		7'500'000	3'500'000	2'000'000	2'000'000			
<b>TOTAUX</b>			<b>276'554'000</b>	<b>6'105'000</b>	<b>172'504'000</b>	<b>18'644'000</b>	<b>35'300'000</b>	<b>47'350'000</b>	<b>38'310'000</b>	<b>32'900'000</b>	<b>97'945'000</b>

## Planification des recettes fiscales

	2021	2022	2023	2024	2025
	Budget				
Coefficient d'impôt	1	1	1	1	1
Taux d'indexation	170%	170%	170%	170%	170%
Remarques					
<b>9</b>	<b>78'978'500</b>	<b>77'354'000</b>	<b>78'344'000</b>	<b>79'435'000</b>	<b>80'047'000</b>
<b>Finances et Impôts</b>					
<b>90</b>	<b>69'869'000</b>	<b>70'797'000</b>	<b>71'787'000</b>	<b>72'878'000</b>	<b>73'990'000</b>
<b>Impôts</b>					
900	62'648'000	63'571'000	64'511'000	65'466'000	66'438'000
Impôts personnes physiques					
901	7'471'000	7'476'000	7'526'000	7'662'000	7'802'000
Impôts personnes morales					
909	-250'000	-250'000	-250'000	-250'000	-250'000
Impôts extraordinaires					

## Planification des recettes fiscales

92	Péréquation financière	-4'467'500	-7'070'000	-7'070'000	-7'070'000	-7'070'000	-7'570'000
920	Péréquation financière	-4'467'500	-7'070'000	-7'070'000	-7'070'000	-7'070'000	-7'570'000
93	Parts aux recettes	12'704'000	12'754'000	12'754'000	12'754'000	12'754'000	12'754'000
930	Part aux recettes de la Confédération	21'000	21'000	21'000	21'000	21'000	21'000
931	Part des communes aux impôts cantonaux	7'000'000	7'000'000	7'000'000	7'000'000	7'000'000	7'000'000
932	Régales et patentes	5'683'000	5'733'000	5'733'000	5'733'000	5'733'000	5'733'000
94	Gérance de la fortune et des dettes	873'000	873'000	873'000	873'000	873'000	873'000
940	Intérêts	873'000	873'000	873'000	873'000	873'000	873'000

# Synthèse du fonctionnement

Commune de Val de Bagnes		2021			2022			2023			2024			2025		
		Charges	Revenus	taux croissance												
4	Santé	3'947'900	60'000	-50.22%	1'965'390	60'600	0.90%	1'983'055	61'206	0.90%	2'000'899	61'818	0.90%	2'018'923	62'436	0.90%
	Excédent de revenus / charges	3'887'900	3'887'900	-51.07%	1'904'790	1'904'790	0.90%	1'921'849	1'921'849	0.90%	1'939'081	1'939'081	0.90%	1'956'486	1'956'486	0.90%
5	Prévoyance Sociale	7'814'650	2'247'100	-13.26%	6'778'429	2'148'758	1.27%	6'864'801	2'150'433	1.27%	6'952'323	2'152'124	1.28%	7'041'010	2'153'832	1.28%
	Excédent de revenus / charges	5'567'550	5'567'550	-16.65%	4'629'671	4'714'368	1.83%	4'714'368	4'714'368	1.83%	4'800'199	4'800'199	1.81%	4'887'177	4'887'177	1.81%
6	Trafic	12'676'200	1'761'000	0.65%	12'757'977	1'772'180	1.12%	12'901'449	1'783'472	1.13%	13'046'637	1'794'877	1.13%	13'193'562	1'806'395	1.13%
	Excédent de revenus / charges	10'915'200	10'915'200	0.65%	10'985'797	10'985'797	1.20%	11'117'977	11'117'977	1.20%	11'251'760	11'251'760	1.20%	11'387'167	11'387'167	1.20%
7	Protection + aménagement environnement	13'205'800	14'607'150	0.15%	13'225'862	14'517'528	0.15%	13'246'344	14'659'309	0.91%	13'367'253	14'802'508	0.92%	13'489'598	14'947'139	0.92%
	Excédent de revenus / charges	1'401'350	1'401'350	-7.83%	1'291'666	1'412'965	9.35%	1'412'965	1'412'965	9.35%	1'435'255	1'435'255	1.56%	1'457'541	1'457'541	1.55%
8	Economie publique	10'282'000	11'483'250	0.88%	10'372'166	11'482'223	0.88%	10'463'525	11'541'811	0.88%	10'556'093	11'602'022	0.89%	10'649'889	11'662'862	0.89%
	Excédent de revenus / charges	1'201'250	1'201'250	-7.59%	1'110'057		-2.88%	1'078'286		-3.00%	1'045'929		1'012'973		-3.15%	
9	Finances et Impôts	10'518'000	89'501'500	-2.72%	10'232'000	87'877'000	0.00%	10'232'000	88'867'000	0.00%	10'232'000	89'958'000	0.00%	10'232'000	90'570'000	0.00%
	Excédent de revenus / charges	78'983'500	78'983'500	-1.69%	77'645'000	77'645'000	1.29%	78'635'000	78'635'000	1.29%	79'726'000	79'726'000	1.35%	80'338'000	80'338'000	0.77%
<b>Total</b>		99'631'429	124'447'430	-2.90%	96'743'443	122'338'700	0.82%	97'535'743	123'574'955	0.67%	98'188'277	124'916'718	0.97%	99'142'995	125'767'016	0.97%
<b>Marge d'auto-financement</b>		24'816'001	24'816'001	3.14%	25'595'257		1.73%	26'039'212		2.65%	26'728'441		26'624'021		-0.39%	

# Tableau des résultats 1 / 3

Commune de Val de Bagnes		2021	2022	2023	2024	2025	2026 et exercices suivants
<b>INVESTISSEMENTS NETS</b>							
0	Administration générale	5'417'500	4'580'000	14'690'000	14'490'000	8'450'000	45'830'000
1	Sécurité publique	747'000	3'340'000	797'000	434'000	1'299'000	2'069'000
2	Enseignement et formation	238'000	180'000	20'000	20'000	20'000	20'000
3	Culture, loisirs et culte	6'527'000	13'570'000	15'855'000	14'080'000	9'255'000	32'110'000
4	Autres dépenses de santé	61'000	515'000	15'000	15'000	15'000	15'000
5	Prévoyance sociale	37'500	35'000	50'000	30'000	50'000	40'000
7	Protection et aménagement de l'environnement	1'425'000	9'375'000	6'290'000	1'300'000	1'120'000	18'420'000
8	Economie publique	2'200'000	1'900'000	1'800'000	1'600'000	1'000'000	1'000'000
	Travaux publics	13'525'000	12'880'000	8'030'000	4'840'000	10'480'000	19'380'000
	Altis – services sous gestion	9'186'000	10'750'000	10'750'000	10'750'000	10'750'000	9'050'000
	Investissements financiers	3'500'000	2'000'000	2'000'000	0	0	0
	<b>TOTAL</b>	<b>42'864'000</b>	<b>59'125'000</b>	<b>60'297'000</b>	<b>47'559'000</b>	<b>42'439'000</b>	<b>127'934'000</b>
dont investissements "lourds" présentés		18'644'000	35'300'000	47'350'000	38'310'000	32'900'000	97'945'000
<b>CHARGES INDUITES (par les investissements 2021-2025, sans les charges financières &amp; amortissements, non calculées dans la planification du fonctionnement)</b>							
	Maison communale		-20'000	-170'000	-170'000	-170'000	-170'000
	Divers nouveaux abris PC			-10'000	-10'000	-10'000	-10'000
	Centre sportif (coûts additionnels, nets)			-100'000	-200'000	-200'000	-200'000
	Accompagnement projet Curala		-50'000	-50'000	-50'000	-50'000	-50'000
<b>REVENUS INDUITES (par les investissements 2021-2025)</b>							
	EVB - valorisation de l'eau (turbine rive gauche)		0	40'000	80'000	80'000	80'000
	<b>TOTAL REVENUS ET CHARGES INDUITES</b>		<b>-70'000</b>	<b>-290'000</b>	<b>-350'000</b>	<b>-350'000</b>	<b>-350'000</b>



# Tableau des résultats 3/3

		2021	2022	2023	2024	2025
<b>Commune de Val de Bagnes</b>						
<b>MARGE D'AUTOFINANCEMENT</b>						
E	C-D	24'816'001	25'595'257	26'039'212	26'728'441	26'624'021
	B	0	-70'000	-290'000	-350'000	-350'000
F	E+B	24'816'001	25'525'257	25'749'212	26'378'441	26'274'021
G					-124'397	-789'556
H	F-G	24'816'001	25'525'257	25'749'212	26'254'045	25'484'465
MARGE NETTE D'AUTOFINANCEMENT						
<b>EXCEDENT / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT</b>						
A	Investissements nets	42'864'000	59'125'000	60'297'000	47'559'000	42'439'000
H	Marge nette d'autofinancement	24'816'001	25'525'257	25'749'212	26'254'045	25'484'465
I	H-A	-18'047'999	-33'599'743	-34'547'788	-21'304'955	-16'954'535
Disponibilités financières au 30.11.2020						
(sans les fonds de financements) Y C VOLLEGES						
J	Report de disponibilités / dettes	85'928'246	65'880'096	30'296'253	-6'219'835	-39'477'791
	Part du fermage laissé à disposition de SEDRE SA	-680'151	-664'100	-648'300	-633'000	618'000
	Participation communale à la baisse du tarif de l'électricité (prélèvement sur le fond ad hoc)	-1'150'000	-1'150'000	-1'150'000	-1'150'000	-1'150'000
	Remboursement / (octroi) de prêts par / (à) des tiers	-170'000	-170'000	-170'000	-170'000	-170'000
	Remboursement emprunt				-10'000'000	0
K	J+I	65'880'096	30'296'253	-6'219'835	-39'477'791	-57'134'325
DISPONIBILITES FINANCIERES AU 31.12 (+) ou RECOURS A L'EMPRUNT DURANT L'EXERCICE (-)						
L	<b>SITUATION DE LA DETTE (+) ou disponibilités financières (-)</b>	-65'880'096	-30'296'253	6'219'835	39'477'791	57'134'325
selon planification au 19.11.2019						
		-30'242'016	-3'768'496	18'058'109	41'585'717	
selon planification au 21.11.2018						
		5'274'021	27'565'198	39'421'826		

## **05. Information - Présentation**



COMMUNE DE  
VAL DE BAGNES

### **03. Organigramme de l'Administration communale de Val de Bagnes - Présentation des 9 Directeurs opérationnels et des cadres principaux**

*Par M. Christophe Maret*



# COMMUNE DE VAL DE BAGNES

## Conseil général

## Conseil municipal

- Système de contrôle interne

## Présidence

- Management de la qualité

### Etat-major

- Secréariat général
- Communication

### Administration générale

- Administration
- Juridique
- Droits politiques
- Assurances
- Informatique
- Guichets citoyens

### Ressources humaines

- RH/Personnel
- Système de santé et sécurité au travail

### Finances et gestion

- Comptes
- Budgets et planification financière
- Revenus
- Gestion et paiement de facture
- Recouvrement et contentieux
- Formation et conformité
- Surveillance des participations
- Suivi des Sociétés filles

### Constructions, aménagement du territoire et mobilité

- Autorisations de construire
  - Police des constructions
  - Subventions
  - Registre des bâtiments et des logements
  - Cité de l'énergie
- ### Aménagement du territoire - Mobilité
- Urbanisme
  - Mobilité
  - Système d'information du territoire

### Contributions, cadastre et population

- Contributions
- ### Cadastre
- Cadastre
- ### Office de la population et affaires sociales
- Social
  - Agence AVS
  - Aînés
  - Paroisses
  - APEA / Curatelle
  - Juge de commune

### Travaux publics et environnement

- ### TP
- Routes et cours d'eau
  - Sentiers pédestres
  - Pistes VTT
  - Atelier mécanique
  - Eaux et assainissement
  - Eclairage public
- ### Environnement
- Déchetteries et Décharges
  - Gestion des déchets

### Sécurité et santé publiques

- ### Sécurité et santé publiques
- Police, sécurité
  - Santé
  - Sécurité incendie
  - Protection population
  - Feu
  - Dangers naturels
  - Tribunal de Police
  - EMCR Entremont

### Jeunesse, formation et cohésion sociale

- ### Accueil de l'enfance
- Crèches
  - UAPE
  - Maison verte
- ### Scolarité obligatoire
- Ecoles primaires
  - Cycle d'orientation
- ### Etudes et formation pro.
- Apprentissage
  - Bourses et prêts
  - Cours d'appui
- ### Cohésion sociale
- Animation socio-culturelle
  - Intégration
  - Naturalisation

### Culture, tourisme et sport

- ### Culture
- Bibliothèque
  - Ludothèque
  - Archives
  - Musée
  - Patrimoine
  - Espace St-Marc
- ### Tourisme
- Politique touristique
  - Société de développement
  - Projets et infrastructures
  - Relations prestataires
- ### Infrastructures sportives
- Centre sportif
  - Terrains de foot
  - Sport

### Bâtiments, bourgeoise et agriculture

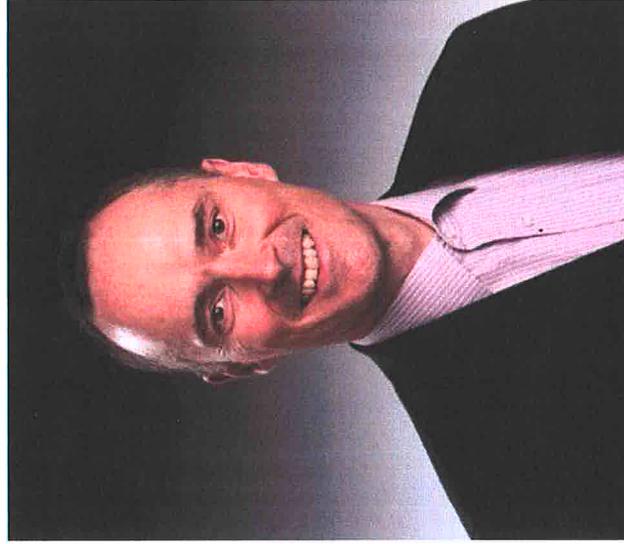
- ### Bâtiments, bourgeoise et agriculture
- Bâtiments communaux et bourgeoisiaux
  - Grands projets
  - Bourgeoise
  - Agriculture
  - Cimetières
  - Place de jeux
  - Irrigation
  - Chauffage
- ### Forêts
- Service forestier de Bagnes
- ### Triage forestier
- Catogne – Mont -  
Chemin (externe)

## 05.03 Présentation des 9 Directeurs opérationnels



COMMUNE DE  
VAL DE BAGNES

### 02. Administration générale



**Frédéric Perraudin, Directeur opérationnel du dicastère «Administration générale» et précédemment Secrétaire communal de Bagnes du 01.09.2004 au 31 mars 2021.**

#### **Tâches principales (aujourd'hui) :**

- Assurer la direction opérationnelle de l'administration générale composée notamment de l'Administration (guichets citoyens), des RH, des affaires juridiques et de l'informatique
- Assurer la mise à jour et la gestion des règlements, directives, contrats, conventions et actes de la Commune et de la Bourgeoisie
- Assurer la gestion du portefeuille assurance
- Assurer le suivi des procédures juridiques et des avis de droit
- Assurer l'organisation et le suivi des élections et votations.

### **03. Finances et gestion**



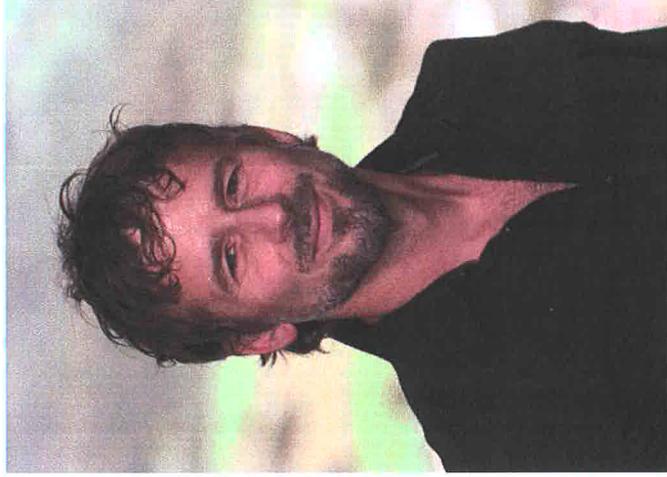
**Jérôme Maret, Directeur opérationnel du dicastère «Finances et gestion».**

**Entrée en fonction à Bagnes en mai 2011**

**Tâches principales :**

- **Comptes, budget, Planification financière**
- **Enregistrement des revenus**
- **Recouvrement et contentieux**
- **Gestion et paiement des factures fournisseurs**
- **Suivi des participations**

## 04. Constructions, aménagement du territoire et mobilité



Quelques heures d'enseignement des branches professionnelles aux apprentis dessinateurs option architecture

**Cédric Felley, Directeur opérationnel du dicastère «Constructions, AT et mobilité»**

Entrée en fonction à Bagnes en 10.2019, avec une prise de fonction échelonnée, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 90%

### Tâches principales :

#### Constructions

- Gestion des procédures d'autorisation de construire, de la demande de renseignement au permis d'habiter
- Police des constructions et procédure pénale
- Gestion des subventions liées aux constructions

#### Aménagement du territoire

- Planification de l'affectation du territoire (PAZ, PAD, PQ,...)
- Développement de partenariat public/privé

#### Mobilité

- Développement de la mobilité douce et des itinéraires de loisirs
- #### Projets de développement
- Réalisation d'infrastructures publiques

## **05. Contributions, cadastre et population**



**Alexandre Gordio, Directeur opérationnel du dicastère  
«Contributions, cadastre et population»**

**Entrée en fonction à Bagnes en 03.2008**

**Tâches principales :**

**Assurer une liaison transversale au sein du dicastère entre les différents secteurs d'activités et gérer les questions fiscales pour la commune de Val de Bagnes.**

## **06. Travaux publics et environnement**

**Didier Morard, Directeur opérationnel du dicastère «Travaux publics et environnement»**

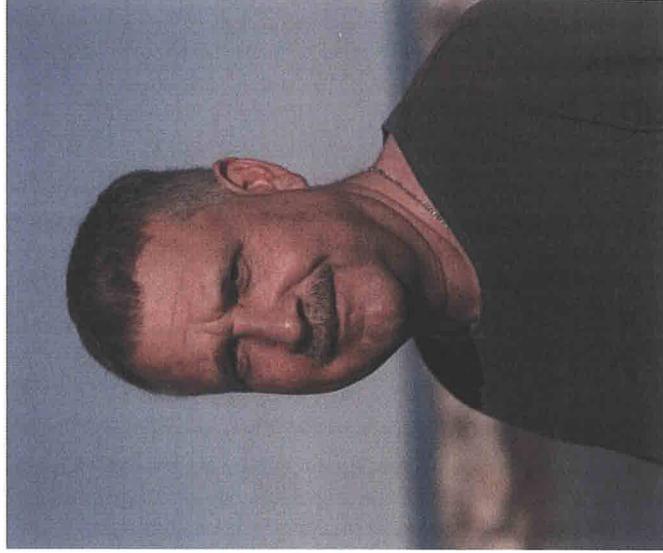
**Entrée en fonction à la Commune de Bagnes en 2001**

**Les principales tâches du dicastère sont :**

- 6.1 Routes et cours d'eau**
  - 6.1.1 Exploitation et Entretien**
  - 6.1.2 Etudes et Constructions**
- 6.2 Atelier mécanique**
- 6.3 Sentiers pédestres**
- 6.4 Environnement**
  - 6.4.1 Traitement des déchets**
  - 6.4.2 Abattoir**
  - 6.4.3 Congélateurs**
  - 6.4.4 Environnement**
  - 6.4.5 Site du Merdenson**



## 07. Sécurité et santé publiques



**Louis-Ernest Sidoli, Directeur opérationnel du dicastère  
«Sécurité et santé publiques»**

**Entrée en fonction à Bagnes en 01.1996**

### **Tâches principales :**

**Service du feu, police municipale, chargé de sécurité défense incendie, dangers naturels, santé, État-Major de conduite régional (pour les 5 commune d'Entremont) en cas d'évènements majeurs, Protection civile, patentes établissements publics.**

## 08. Jeunesse, formation et cohésion sociale



**Sandra Trione, Directrice opérationnelle du dicastère «Jeunesse, formation et cohésion sociale»**

**Entrée en fonction à Bagnes en 09.2020**

### **Tâches principales :**

**Nouveau bureau central du cursus de l'enfant Val de bagnes, de sa naissance à ses 25 ans, le dicastère gère l'ensemble des tâches administratives des 4 structures d'accueil, en assure la coordination, gère les règlements ainsi que le personnel, veille à la bonne conformité des directives cantonales et communales ainsi qu'à l'uniformité des pratiques.**

**Le bureau garantit un lien transversal avec les écoles primaires et le CO ainsi qu'avec les différents intervenants pour la jeunesse. Il assure également le bon suivi des apprentis et traite les demandes de prêts de formation ou de bourses d'études.**

**Plus spécifiquement, il supervise les activités de l'ASDE (Action socioculturelle d'Entrement) pour la commune ainsi que les tâches liées à l'intégration (naturalisations entre autres).**

## 09. Culture, tourisme et sport



**Bertrand Deslarzes, Directeur opérationnel du dicastère «Culture, tourisme et sport»**

**Entrée en fonction à Bagnes en 2011**

### **Tâches principales :**

Le Dicastère met en application les politiques communales de la culture, du tourisme et du sport. Il traite les soutiens en relation avec ces 3 domaines. Il comprend la Bibliothèque, les Archives, le Musée, l'Espace Saint-Marc, Le Centre sportif et les infrastructures sportives.

## 10. Bâtiments, bourgeoisie et agriculture



**Alain Müri, Directeur opérationnel du dicastère «Bâtiments, bourgeoisie et agriculture»**

**Entrée en fonction à Vollèges en 2009, comme resp. service technique, Teneur de cadastre, préposé agricole, etc...**

### **Principales tâches :**

#### **Bâtiments :**

- **Assurer à l'interne (concierges, techniciens, etc.) l'entretien et la maintenance des bâtiments communaux et gérer les transformations, les travaux de rénovation ou les éventuelles constructions**

#### **Agriculture :**

- **Définir et participer à la politique agricole et gérer la demande des subventions.**

#### **Bourgeoisie :**

- **Traiter les affaires bourgeoises, et assurer que les demandes d'agrégation soient traitées selon les règles usuelles.**



# COMMUNE DE VAL DE BAGNES

## Conseil général

## Conseil municipal

- Système de contrôle interne

## Présidence

- Management de la qualité

## Etat-major

- Secrétaire général
- Communication

### Administration générale

- Administration
- Juridique
- Droits politiques
- Assurances
- Informatique
- Gurichets citoyens

### Ressources humaines

- RH/Personnel
- Système de santé et sécurité au travail

### Finances et gestion

- Comptes
- Budgets et planification financière
- Revenus
- Gestion et paiement de facture
- Recouvrement et contentieux
- Formation et conformité
- Surveillance des participations
- Suivi des Sociétés filles

### Constructions, aménagement du territoire et mobilité

- Constructions
- Autorisations de construire
- Police des constructions
- Subventions
- Registre des bâtiments et des logements
- Cité de l'énergie

### Aménagement du territoire - Mobilité

- Urbanisme
- Mobilité
- Système d'information du territoire

### Contributions, cadastre et population

- Contributions
- Cadastre
- Cadastre
- Office de la population et affaires sociales

- Social
- Agence AVS
- Aînés
- Paroisses
- APEA / Curatelle
- Juge de commune

### Travaux publics et environnement

- TP
- Routes et cours d'eau
- Sentiers
- Pédestres
- Pistes VTT
- Atelier mécanique
- Eaux et assainissement
- Eclairage public

### Environnement

- Déchetteries et Décharges
- Gestion des déchets

### Sécurité et santé publiques

- Sécurité et santé publiques
- Police, sécurité
- Santé
- Sécurité incendie
- Protection population
- Feu
- Dangers naturels
- Tribunal de Police
- EMCR Entremont

### Jeunesse, formation et cohésion sociale

- Accueil de l'enfance
- Crèches
- UAPE
- Maison verte
- Scolarité obligatoire
- Ecoles primaires
- Cycle d'orientation

### Etudes et formation pro.

- Apprentissage
- Bourses et prêts
- Cours d'appui

### Culture, tourisme et sport

- Culture
- Bibliothèque
- Ludothèque
- Archives
- Musée
- Patrimoine
- Espace St-Marc

### Tourisme

- Politique touristique
- Société de développement
- Projets et infrastructures
- Relations prestataires

### Infrastructures sportives

- Centre sportif
- Terrains de foot
- Sport

### Bâtiments, bourgeoisie et agriculture

- Bâtiments, bourgeoisie et agriculture
- Bâtiments communaux et bourgeoisiaux
- Bourgeoisie
- Agriculture
- Cimetières
- Place de jeux
- Irrigation
- Chauffage

### Forêts

- Service forestier de Bagnes

### Triage forestier

- Catogne – Mont - Chemin (externe)

### Cohésion sociale

- Animation socio-culturelle
- Intégration
- Naturalisation

## 05.03 Présentation des Cadres



COMMUNE DE  
VAL DE BAGNES

### 01. Management de la Qualité



#### **Dettwiler Fournier Corinne, Responsable qualité**

Entrée en fonction à Bagnes en mai 2020

#### **Principales tâches :**

la commune de Val de Bagnes a pour objectif l'obtention du label Valais Excellence, ceci implique donc une certification ISO 9001 et 14001.

Mon rôle est donc d'implémenter, avec la collaboration des DO et des collaborateurs, une démarche d'amélioration continue permettant à la commune d'augmenter son efficacité, de formaliser ses processus et procédures.

Afin de répondre aux exigences des normes, une veille légale et réglementaire doit être établie et des audits internes et externes réalisés.

Le logiciel Optimiso est utilisé par la commune pour la gestion de son système qualité. Une approche par les risques pour chaque dicastère est entreprise afin de mettre en place des outils de contrôles à leur service.

**Mon objectif**, en tant que responsable qualité, est de pouvoir collaborer avec tous les niveaux décisionnels et opérationnels pour que la démarche entreprise ait du sens et permette l'atteinte des objectifs fixés.

## 01.6 Système de Contrôle interne (SCI)

### Jean-Louis Farquet, Responsable du SCI

Entrée en fonction à Vollèges en 2001, secrétaire-caissier communal

#### 1. Définition :

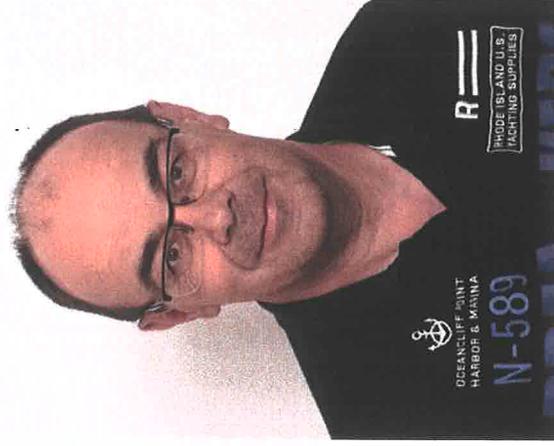
- Le SCI est l'ensemble des principes et des procédures établis par la Direction de l'Entreprise servant à garantir une gestion correcte et efficace, à garantir l'exactitude et l'intégrité des enregistrements comptables, ainsi que des informations financières fiables en temps utiles ;
- Le SCI est un service indépendant et qui doit travailler avec et pour tous les services ;
- Le SCI est une obligation légale (Art 71 Ordonnance sur la gestion financière des Cnes).

#### 2. But :

- Le but du SCI est que les collaborateurs puissent travailler en toute confiance et obtenir la reconnaissance des autorités en place et des citoyens.

#### 3. Le travail du SCI est de :

- Réparer rapidement des dysfonctionnements possibles ;
- Identifier les risques et les adapter ;
- Connaître l'impact de ces difficultés sur les activités et les états financiers ;
- Clarifier les rôles et les responsabilités par rapport aux activités ;
- Trouver comment faire collaborer les différentes services entre eux ;
- Contrôler et faire appliquer les règles établies de façon durable.



## **02.2 Administration générale – Ressources Humaines (RH)**



**Monique Bruchez, Responsable des Ressources humaines**

**Entrée en fonction à Bagnes en 2008, comme Responsable RH**

**Tâches principales :**

**Organiser la fonction RH dans tous ses domaines-clés (Planification/recrutement/engagement, conditions salariales/assurances sociales, Formation, Relations humaines, Conditions de travail, Départs) afin qu'elle fonctionne comme un lien entre le Conseil municipal, les DO et l'ensemble des collaborateurs.**

## **04. Constructions, aménagement du territoire et mobilité – Aménagement du territoire et mobilité**



**Guillaume Colin, Ingénieur communal auprès de l'aménagement du territoire et mobilité**

**Entrée en fonction à Bagnes en 01.2020**

**Tâches principales :**

**Pilotage de projets communaux de développement liés aux constructions d'infrastructures publiques, à l'aménagement du territoire et à la gestion de partenariats public – privé.**

## 05. Information - Présentation



COMMUNE DE  
VAL DE BAGNES

### 04. Fonds de soutien Covid-19 à l'économie locale de CHF 5 mios - état de la situation

*Par M. Christophe Maret*

## 05.04 Fonds de soutien Covid-19



### 1. Fonds de CHF 5 mios (accordé le 09.12.2020 par le CG) :

- ❖ Engagement à ce jour : CHF 1 mio lié aux mesures prises en décembre pour assurer notamment :
  - Centre test covid – Covid Angels – Soutien à la police – Déplacement école de ski -Transports supplémentaires
- ❖ Futures mesures en cours d'établissement avec la COFI
- ❖ Courrier aux faîtières pour les cas d'Urgences
- ❖ Aide à la restauration établies sur les bases des calculs de l'Etat du Valais
- ❖ Aides globales /TPT

## 05.04 Fonds de soutien Covid-19



### 2. Fonds de CHF 2 mios :

Futures mesures de l'établissement de chèques lorsque les restaurants et les magasins non alimentaires seront ouverts afin d'offrir le plus large soutien

## **05. Information - Présentation**



COMMUNE DE  
VAL DE BAGNES

### **05. Gestion des projets communaux : priorisation et coordination**

*Par M. Christophe Maret*

## 05.05 Gestion des projets communaux



- **Objectifs :**
  - Promouvoir le développement économique et touristique de la commune
  - Répondre au besoin d'infrastructures pour la population (par ex. écoles)
  
- **Mesures :**
  - Accompagnement des initiatives privées
  - Maîtrise d'ouvrage communale pour les projets de développement

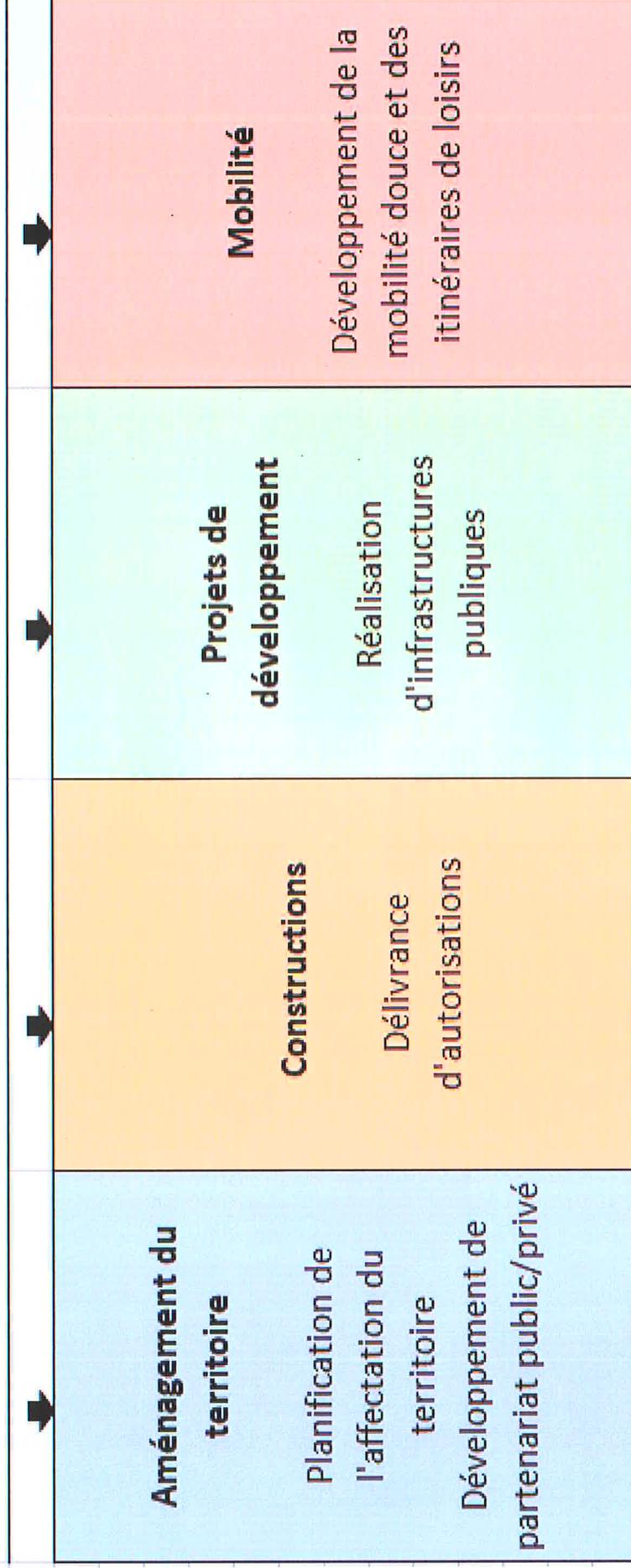
## **Nouveau projet :**

- **Projet interne (patrimoine communal) : Dicastère Bâtiment**



- **Initiative privée : Dicastère Construction & Aménagement du Territoire**

## Dicastère "Construction, AT, Mobilité"



- **Principe de hiérarchie / responsabilités :**
  - **Conseil général : validation des budgets**
  - **Conseil communal : définition des objectifs**
  - **Commission de projet : traitement des sujets opérationnels**
  - **Chef de projets : pilotage et mise en œuvre des décisions**
  
- **Principe de transversalité dans l'opérationnel :**
  - **Pilotage par un chef de projet**
  - **Implication des utilisateurs/bénéficiaires**

- **Priorisation des projets:**
- **Projets indispensables tels que : Centre Sportif, Curala, Maison de Commune, Révision globale du plan de zones, etc.**
- **Projets structurants tels que : Ecole de Villette, Restaurant de la Pasay, Mobilité douce à Verbier, Maison de la sécurité, Développement du site des Trappistes, etc.**
- **Projets importants tels que : Nouveaux vestiaires du FC Bagnes, Carrière de l'Artisier, aménagement des rives de Dranse, etc.**
- **Projets « nice to have » tels que : Transformation des granges du Châble, Développement PAD-19, etc.**
- **Volontés du Conseil municipal :**
- **Engagement immédiat des projets prioritaires**
- **Mise en adéquation des ressources**

**Plénum du 24.02.2021**

**Liste de présence plénum.xlsx**

Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent	Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent
Monsieur	Alter	Armand	X			Monsieur	Gay	Pierre-Yves	X		
Monsieur	Alter	François		X		Madame	Hemis	Olivia	X		
Monsieur	Amos	Guillaume	X			Madame	Lovey	Véronique	X		
Monsieur	Amos	Samuel	X			Madame	Luisier	Marie-Gabrielle	X		
Monsieur	Baillifard	Raphaël	X			Monsieur	Maret	Gérald	X		
Monsieur	Bender	Olivier	X			Monsieur	Martin	Sacha	X		
Monsieur	Berset	Laurent	X			Madame	Mento	Mélanie	X		
Monsieur	Besse	Gédric	X			Monsieur	Michellod	Patrick	X		
Monsieur	Besson	Félix	X			Monsieur	Morand	Sylvain	X		
Monsieur	Bircher	Félicien	X			Monsieur	Moulin	Bastian	X		
Madame	Bourgeois	Laurence	X			Monsieur	Moulin	Matthieu	X		
Monsieur	Bratter	Marcus	X			Monsieur	Moulin	Robin	X		
Madame	Chevrier	Célia	X			Madame	Oakman-Rossier	Christine	X		
Madame	Corthay-Coulet	Alexandra		X		Madame	Orellier	Aimée	X		
Monsieur	Darbellay	Baptiste	X			Madame	Pembe Tornay	Colette	X		
Monsieur	Darbellay	Jérôme	X			Madame	Pralong	Sabrina	X		
Monsieur	Déltroz	Gabriel	X			Madame	Rausis Mesot	Marna	X		
Madame	Del Sordo	Céline		X		Monsieur	Roserens	Stéphane	X		
Monsieur	Deslarzes	Frédéric	X			Monsieur	Rossier	Sven	X		
Madame	Deslarzes	Sophie	X			Monsieur	Rossoz	Sébastien	X		
Monsieur	Egger	Nicolas	X			Monsieur	Roux	François	X		
Monsieur	Farquet	Claude	X			Monsieur	Saillen	Lionel	X		
Madame	Farquet	Sarah	X			Monsieur	Tellen	Dominique		X	
Monsieur	Fellay	Guillaume	X			Monsieur	Terretiaz	Cédric	X		
Monsieur	Fellay	Léonard	X			Madame	Tristan	Martine	X		
Monsieur	Fellay	Sébastien	X			Madame	Vaudan	Emily	X		
Monsieur	Fellay	Simon	X			Madame	Vaudan	Fanny	X		
Monsieur	Fournier	Romain	X			Monsieur	Vaudan	Julien	X		
Monsieur	Frossard	Alain	X			Monsieur	Veuthey	François	X		
Madame	Gailloud	Martine	X			Monsieur	Wasserfallen	Antoine	X		